

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 18 février 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 18 février 2026, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	M ^{me}	Cindy Demers	Authier
	MM.	Fernand Major	Authier-Nord
		Daniel Favreau	Chazel
	M ^{mes}	Cathy Gauthier	Clermont
		Claire Paquet	Clerval
	MM.	Denis Blais	Duparquet
		Alain St-Pierre	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
	M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
	M.	Tony Boudreau	Macamic
	M ^{mes}	Sarah S. Boughanmi	Normétal
		Joanie Roy	Palmarolle
	MM.	Huges Fortier	Poularies
		Jean-François Boutin	Rapide-Danseur
		Sébastien Roy	Roquemaure
	M ^{me}	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
		Rémi Morin	Ste-Hélène-de-Mancebourg
		Mathieu Cloutier	Taschereau
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles	
Sont également présents :	M ^{me}	Linda C. Bédard	Languedoc (TNO)
	M.	André Boulianne	St-Eugène-de-Chazel (TNO)
	M.	Normand Lagrange	Directeur général
	M.	Éric Fournier	Directeur général adjoint
	M ^{me}	Vanessa Pronovost	Secrétaire d'assemblée
	M.	Denis Beauregard	Resp. des communications
Absent :	M.	Yves Dubé	La Sarre

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;

4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Aménagement;
11. Gestion des matières résiduelles;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-19 Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les membres du conseil en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

26-20 Proposé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 21 janvier 2026, tel que déposé.

Adoption du procès-verbal du comité administratif

26-21 Proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 10 décembre 2025, tel que déposé.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Jaclin Bégin résume les différentes rencontres auxquelles il a participé au cours du dernier mois.

Monsieur Fernand Major, représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT), fait un compte rendu.

INFORMATIONS

Commission municipale du Québec – La Vice-présidence à la vérification a analysé le plan d'action de la MRC pour la mise en œuvre des recommandations portant sur le processus d'évaluation foncière, lequel est évalué comme pertinent et structurant. Les résultats des travaux seront publiés dans un délai de 3 ans.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Résiliation de la convention financière octroyée dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), considérant que le contrat de construction des installations de traitement des matières organiques n'a pas été octroyé dans le délai prescrit.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – Le mandat du recteur Vincent Rousson renouvelé pour cinq ans.

Motion de félicitations

26-22

MOTION de félicitations est par la présente donnée par monsieur Serge Marquis, au nom du Conseil des maires, à l'égard de M. Vincent Rousson, pour le renouvellement de son mandat à titre de recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

Prix Hommage François-Gendron – Retour sur la remise du Prix Hommage François-Gendron, décerné à monsieur Brian Harvey, pour souligner sa contribution exceptionnelle à la vitalité du milieu, son engagement communautaire et son implication bénévole au sein de la communauté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Projet de centrale photovoltaïque (parc solaire) à La Sarre

Monsieur Guillaume Camiré du Groupe Axor Inc. se joint à la séance par vidéoconférence, afin de présenter le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la Ville de La Sarre.

Des représentants de la Ville de La Sarre sont également présents, soit le directeur général, M. Guillaume Parent et le directeur général adjoint, M. Jean-Sébastien Fecteau.

Soutien au projet de centrale photovoltaïque (parc solaire) de Groupe Axor Inc. à La Sarre

CONSIDÉRANT QU' Hydro Québec a lancé, en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'énergie solaire photovoltaïque de 300 mégawatts (« MW ») produite à partir d'énergie solaire photovoltaïque (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QU' afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Groupe AXOR inc. (le « Soumissionnaire ») entend développer un projet d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance envisagée de 20 MW qui sera implanté sur le territoire de la ville de La Sarre faisant partie de la MRC d'Abitibi-Ouest (ci-après le « Projet solaire »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.3 de l'Appel d'offres prévoit que le Projet solaire soit appuyé par le Milieu local où il se situe en tant qu'exigence minimale à l'évaluation de toute soumission dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest constitue un Milieu local aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que le Projet solaire serait implanté sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite appuyer sans conditions le Projet solaire;

CONSIDÉRANT QUE si le Projet solaire est retenu aux termes de l'Appel d'offres, le Projet solaire pourrait demeurer assujéti à l'obtention d'autorisation et de processus de consultation auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans la mesure où le territoire visé par le Projet solaire est situé sur des terres agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du Projet solaire sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-23

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Favreau et unanimement résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE**, dans ces circonstances, la MRC d'Abitibi-Ouest appuie sans conditions le Projet solaire de Groupe AXOR inc.

Projet de centrale photovoltaïque (parc solaire) à Normétal

Monsieur Sébastien Ruiz, chargé de projet pour NGE Renouvelable inc. se joint à la séance par vidéoconférence, afin de présenter le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de Normétal.

Soutien au projet de Parc solaire de NGE Renouvelable inc. à Normétal

CONSIDÉRANT QU' Hydro Québec a lancé, en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'énergie solaire photovoltaïque de 300 mégawatts (« MW ») produite à partir d'énergie solaire photovoltaïque (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QU' afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, NGE Renouvelable inc. (le « Soumissionnaire ») entend développer un projet d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance envisagée de 9 MW qui sera implanté sur le territoire de la municipalité de Normétal faisant partie de la MRC d'Abitibi-Ouest (ci-après le « Projet solaire »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.3 de l'Appel d'offres prévoit que le Projet solaire soit appuyé par le Milieu local où il se situe en tant qu'exigence minimale à l'évaluation de toute soumission dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest constitue un Milieu local aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que le Projet solaire serait implanté sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite appuyer sans conditions le Projet solaire;

CONSIDÉRANT QUE si le Projet solaire est retenu aux termes de l'Appel d'offres, le Projet solaire pourrait demeurer assujéti à l'obtention d'autorisation et de processus de consultation auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans la mesure où le territoire visé par le Projet solaire est situé sur des terres agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du Projet solaire sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-24

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Cloutier et unanimement résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE**, dans ces circonstances, la MRC d'Abitibi-Ouest appuie sans conditions le Projet solaire de NGE Renouvelable inc.

Grand Sommet 2026

Un rappel est fait concernant la tenue du Grand sommet 2026 qui aura lieu ce samedi, à la salle de dégagement du Centre de formation professionnelle du Lac-Abitibi. Environ 80 personnes du territoire ne sont inscrites jusqu'à présent.

Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 – Ajustements adoptés le 10 février 2026

Le directeur général, Normand Lagrange, informe les membres du conseil que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé, le 10 février 2026, des ajustements au Fonds régions et ruralité (FRR), à la suite des représentations effectuées par le milieu municipal relativement à la mouture 2025-2028 du programme.

Il est également précisé que ces échanges ont notamment porté sur les modalités de versement, les taux d'aide et de cumul, les frais de gestion ainsi que sur certaines exigences administratives jugées contraignantes.

Les ajustements annoncés visent notamment à accroître la souplesse d'application du programme, à bonifier certains paramètres financiers, à hausser les frais de gestion admissibles des MRC et à alléger certaines obligations administratives, afin de faciliter la mise en œuvre des ententes et la réalisation de projets sur les territoires.

Il est toutefois souligné que, bien que ces ajustements constituent une amélioration à la suite des représentations effectuées, ceux-ci s'inscrivent davantage dans une logique de correction de certains impacts de la mouture initiale, permettant ainsi de retrouver une certaine agilité d'intervention qui prévalait antérieurement.

Le conseil prend acte de ces ajustements, lesquels sont de nature à renforcer, dans une certaine mesure, la capacité d'intervention des MRC en matière de développement local et régional.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2026

26-25

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de renouveler l'adhésion de la MRC d'Abitibi-Ouest à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026.

DÉVELOPPEMENT

Fonds initiatives jeunesse – Recommandation

26-26

Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif jeunesse, concernant les projets FIJ-001 et FIJ-002 déposés dans le cadre du *Fonds Initiatives jeunesse*.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Expositions à la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT l'appel de dossier lancé par la MRC d'Abitibi-Ouest afin d'inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition, dont la date limite était fixée au 30 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE six dossiers d'exposition ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers ont été analysés par le comité culturel de la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-27

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Cathy Gauthier et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** le dossier d'exposition du collectif *Les portraitistes des beaux mardis* pour l'exposition du printemps 2026 ;
- **DE RETENIR** le dossier d'exposition du duo *Jean et Alexandre Caron – Arts et Lumières* pour l'exposition de l'automne 2026;
- **DE VERSER** pour chaque dossier d'exposition un cachet d'exposition de 575 \$ provenant du poste budgétaire 1-02-702-90-972-00.

Un vernissage est prévu le 19 mars 2026 pour l'exposition du collectif *Les portraitistes des beaux mardis*. La date est à déterminer pour l'exposition d'automne du duo *Jean et Alexandre Caron – Arts et Lumières*.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Mesure Recherche et Innovation – Initiative de soutien aux MRC dévitalisées : Appui au projet L'Escouade de formation – Groupe mobile de formation en littératie numérique pour le territoire de l'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a annoncé une aide financière de 4,2 millions \$ en soutien aux MRC dévitalisées pour la réalisation de projets novateurs en lien avec leurs enjeux spécifiques en matière d'emploi;

ATTENDU QUE la contribution financière du MESS peut atteindre 100 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la contribution financière peut être accordée à un seul projet par MRC;

ATTENDU QUE les projets retenus dans le cadre de cette mesure devront :

- Être en lien avec les enjeux et orientations inscrits dans le plan d'action annuel des services publics d'emploi;
- Porter sur des études ou expérimentations qui apporteront une contribution significative à la progression des connaissances en matière de main-d'œuvre et d'emploi sur le territoire visé;
- Concerner une problématique jugée importante par les élus et élus municipaux et pouvant s'inscrire dans le cadre de priorités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Démontrer un caractère innovant et faire l'objet d'une concertation entre différents acteurs régionaux.

ATTENDU QU' aucun dépôt de projet ne sera autorisé après le 27 février 2026;

ATTENDU QU' une forte proportion de la population âgée de 15 ans et plus dans la MRC d'Abitibi-Ouest n'atteint pas le seuil minimal

de littératie (61,4%), soit un niveau largement supérieur à l'ensemble du Québec (47,7 %);

ATTENDU QUE des capacités limitées pour lire, comprendre et traiter l'information écrite, jumelé avec une méconnaissance des outils numériques, entravent de façon importante l'intégration professionnelle et sociale des individus;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO), en collaboration avec différents acteurs régionaux, souhaite mettre en œuvre un projet visant l'implantation d'un groupe mobile de formation en littératie numérique pour le territoire de l'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le projet permettra d'expérimenter un modèle mobile de formation en littératie numérique intégrant les technologies vocales d'IA afin d'améliorer l'employabilité et l'accès aux services de la population active de l'Abitibi-Ouest;

26-28 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sarah Boughamni et unanimement résolu :

- **DE TRANSMETTRE** une lettre d'appui au projet *L'Escouade de formation – Groupe mobile de formation en littératie numérique pour le territoire de l'Abitibi-Ouest*, porté par le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du la mesure Recherche et Innovation – Initiatives de soutien aux MRC dévitalisées du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La Grande séduction – Stratégie de diffusion

ATTENDU QUE la MRC et La Grande Séduction ont collaborer à l'élaboration d'outils de communication au bénéfice de l'ensemble des employeurs du territoire;

ATTENDU QUE la MRC souhaite optimiser l'utilisation et le rayonnement de ces outils de communication;

26-29 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Visages régionaux, au montant de 4 500 \$ taxes en sus, pour la rédaction de textes promotionnels, la production et le montage d'extraits vidéo pour les réseaux sociaux;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

AMÉNAGEMENT

Inventaire patrimonial – Consultation des municipalités

Parmi les 1 500 bâtiments relevés lors de l'inventaire patrimonial réalisé par le consultant Julien Rivard en 2024, la MRC a effectué un premier tri, portant la

liste à environ 500 bâtiments. Un extrait de cette liste sera transmis aux municipalités concernées afin de valider les données.

Plan climat 2025-2035 de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a élaboré son Plan climat 2025-2035 dans le cadre de sa démarche de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le Plan climat 2025-2035 a été déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 19 décembre 2025, pour analyse et validation;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2026, le MELCCFP a transmis ses commentaires concernant le Plan climat, et que des éléments sont à modifier ou à préciser avant de pouvoir être approuvé;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à l'analyse des commentaires reçus et a été en mesure de répondre à la majorité des recommandations formulées par le MELCCFP;

ATTENDU QUE l'information relative à la mention suivante : « Fournir les hypothèses, calculs et sources de données pour les quantifications du potentiel de réduction des émissions de GES » devra être complétée et fournie par l'adjudicataire du contrat intitulé *Plan climat – Services professionnels – Démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)*;

ATTENDU QUE le Plan climat 2025-2035 doit être adopté afin de respecter les exigences de reddition de comptes;

26-30

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** la version préliminaire du Plan climat 2025-2035 de la MRC d'Abitibi-Ouest, telle que déposée;
- **DE S'ENGAGER** à intégrer l'ensemble des recommandations du MELCCFP dans la version finale du Plan climat 2025-2035 avant son dépôt officiel pour approbation;
- **D'AUTORISER** la direction du Service de l'aménagement à transmettre la version révisée et tout document complémentaire requis au MELCCFP.

Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) – Nominations

ATTENDU QU' un appel public de candidature a été publié afin d'inviter la population à siéger au Comité consultatif en aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU' une seule candidature a été reçue pour représenter les résidents du territoire;

26-31

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif en aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest :
 - Jaclin Bégin, préfet;
 - Tommy Bouchard, résident du secteur Centre.
- **DE RELANCER** l'appel de candidature afin de pourvoir les postes demeurés vacants.

Inspection municipale – Résumé des démarches à ce jour

Information est donnée concernant la démarche en cours initiée par la Ville de Macamic afin d'entreprendre un projet de coopération intermunicipale visant l'embauche d'un inspecteur municipal qualifié, dont les services seraient partagés entre plusieurs municipalités du territoire. Les municipalités ont été sollicitées afin de connaître leur intérêt à participer à cette démarche.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte des encombrants sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE la MRC, en collaboration avec Les Entreprises JLR, a élaboré trois scénarios pour la collecte des encombrants du printemps sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, soit :

1. Maintenir la gestion de la collecte des encombrants par les municipalités locales (statut quo);
2. Assurer la gestion de la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire, avec un système de réservation, en planifiant un itinéraire de collecte sur une période d'une semaine;
3. Assurer la gestion de la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire, suivant une collecte porte-à-porte selon un calendrier d'une durée de 6 à 8 semaine.

ATTENDU QUE ces scénarios, ainsi que les coûts liés aux opérations, ont été présentés aux membres du comité administratif;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif recommandent de retenir le scénario 1;

26-32

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** le scénario 1, soit le maintien de la gestion de la collecte des encombrants par les municipalités locales.

Matières organiques – Suivi

Information est donnée concernant l'avancement du dossier des matières organiques.

FORÊT

Modification du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) du territoire de la Forêt de proximité

Du 2 février au 26 février 2026, la MRC d'Abitibi-Ouest invite la population à s'exprimer sur la modification du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Modification du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) du TNO Rivière-Ojima

Du 2 février au 26 février 2026, la MRC d'Abitibi-Ouest invite la population à s'exprimer sur la modification du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'entente de délégation de gestion du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Appui au Réseau BIBLIO du Québec – Maintien de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque

- | | |
|--------------------|--|
| ATTENDU QUE | le projet de loi C-15 prévoit l'abrogation des dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> ; |
| ATTENDU QUE | ces dispositions permettent actuellement une tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque par la poste; |
| ATTENDU QUE | le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux regroupent plus de 750 bibliothèques, majoritairement situées en milieu rural; |
| ATTENDU QUE | le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec regroupe plus de 61 bibliothèques, dont 15 dans la MRC d'Abitibi-Ouest; |
| ATTENDU QUE | le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec traite annuellement entre 8 000 et 9 000 prêts entre bibliothèques; |
| ATTENDU QUE | le prêt entre bibliothèques constitue un service essentiel pour assurer l'accès équitable à la culture, à la lecture et à l'information pour les citoyennes et citoyens des communautés rurales; |
| ATTENDU QUE | l'abrogation de cette tarification réduite entraînerait des coûts supplémentaires estimés à près de 2,5 M \$ annuellement pour le Réseau BIBLIO du Québec ; |
| ATTENDU QU' | une telle hausse de coûts aurait un impact financier majeur pour les bibliothèques rurales et risquerait d'entraîner une diminution significative des services offerts à la population; |
| ATTENDU QUE | l'accès à la culture et à la connaissance constitue un levier fondamental de développement régional, de vitalité culturelle et d'équité territoriale; |

26-33

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de retirer du projet de loi C-15 la proposition visant à abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
- **D'EXPRIMER** notre appui au Réseau BIBLIO du Québec et aux bibliothèques rurales dans leurs démarches visant le maintien de la tarification réduite pour l'envoi de livres.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Règlement 01-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest

Les membres du conseil, ayant déjà reçu copie du règlement n° 01-2026 visant à assurer la salubrité, la sécurité et la pérennité des bâtiments et à permettre à la MRC d'intervenir en matière de vétusté et de délabrement des immeubles situés dans les territoires non organisés, en dispensent la lecture.

26-34

Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le règlement 01-2026, dit « *Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest* ».

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Projet de règlement modifiant le Règlement constituant un comité administratif

Madame Sophie Bouchard, conseillère, par la présente :

- **DONNE** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement constituant un comité administratif, afin de modifier la durée du mandat des membres du comité;
- **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *Projet de règlement modifiant le Règlement constituant un comité administratif*.

Des copies du projet de règlement seront disponibles au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la consultation des citoyens.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-35

Proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 03.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 25 mars 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.